



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°5 :

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER
DE MANDATER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE
QUART DES CREDITS - EXERCICE 2021

Séance ordinaire du 23 Février 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 1

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

Absent : Benjamin DUGERS

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

DOSSIER N° 5 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS - EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget prévue en avril 2021, le maire est autorisé :

- À mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2020 ;
- À mandater le capital de la dette ;
- À engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18, sur autorisation du conseil municipal ;
- À liquider et à mandater les crédits de paiement des autorisations de programme prévus pour l'exercice 2021 par délibération.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, comme suit :

Dépenses hors Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) :

Chapitres	Montant BP 2020	Plafond des 25 %	Montant proposé
Chapitre 20	411 500,00	102 875,00	102 800 €
Chapitre 204	1 955 174,00	488 793,50	488 700 €
Chapitre 21	2 297 360,00	574 340,00	574 300 €
Chapitre 23	947 813,00	236 953,25	236 900 €

Autorisations de Programme /Crédits de paiements :

Pour les AP/CP, les crédits 2021 sont les crédits de paiement 2021 prévus dans les délibérations correspondantes.

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) autorisant la commune à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

VU la délibération du 28 janvier 2020 approuvant le budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

34 voix POUR,

Article 1 : Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant l'adoption du budget primitif 2021, des crédits provisoires d'investissement énoncés ci-dessus dans les conditions suivantes :

Chapitre 20	102 800 €
Chapitre 204	488 700 €
Chapitre 21	574 300 €
Chapitre 23	236 900 €

Article 2 : Dit que pour les AP/CP, les crédits 2021 sont les crédits de paiement 2021 prévus dans les délibérations correspondantes,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021, chapitres 20,204,21 et 23.

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke at the end.

Patrick BOBET

